

■ **Pascal Ackermann**, à Movelier, CH-670.1.003.099-7,  
Exploitation du restaurant du Soleil. Raison individuelle (FOSC  
no 142 du 28.07.2003, p. 7, publ. 1104696). Par jugement du  
14.03.2005, le Juge civil du Tribunal de Première Instance à Por-  
rentruy a prononcé la faillite du titulaire. L'exploitation ayant  
cessé, la raison est radiée d'office.  
Journal no 344 du 05.04.2005  
(02784818 / CH-670.1.003.099-7)